

Actualité

Date de publication : 16/03/2017

## **IR - Actualisation pour 2017 des plafonds de loyer, de ressources et d'investissement applicables aux investissements outre-mer**

---

**Série / Division :**

IR - RICl

**Texte :**

Les plafonds de loyer, de ressources et d'investissement applicables aux investissements outre-mer sont actualisés pour 2017.

Sont concernés par cette actualisation :

- les plafonds de loyer et de ressources des locataires pour le bénéfice, dans le secteur du logement intermédiaire, de la réduction d'impôt prévue à l'[article 199 undecies A du code général des impôts \(CGI\)](#) et de la déduction fiscale en faveur des investissements réalisés par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés réalisant des investissements dans le logement intermédiaire outre-mer ([BOI-IS-GEO-10-30-10-30 au II-A § 60 et suiv.](#)), conformément à l'[article 217 undecies du CGI](#) et à l'[article 217 duodecies du CGI](#) ;
- le plafond d'investissement, fixé par mètre carré de surface habitable, servant de base aux réductions d'impôt prévues à l'article 199 undecies A du CGI et à l'[article 199 undecies C du CGI](#).

Ces nouveaux plafonds de loyer, de ressources et d'investissement sont mentionnés dans les documents listés ci-dessous aux **II-C-1-a § 220 du BOI-IR-RICI-80-10-20-20** pour les plafonds de loyer et **II-C-2-a § 270** pour les plafonds de ressources des locataires, et au **I-B-3 § 130 du BOI-IR-RICI-80-20-10** pour le plafond par m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Actualité liée :**

X

**Documents liés :**

[BOI-IR-RICI-80-10-20-20](#) : IR - Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer - Affectation des investissements

[BOI-IR-RICI-80-20-10](#) : IR - Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer par les personnes physiques - Modalités d'application - Règles générales

**Signataire des documents liés :**

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale